

COMMENT ORGANISER LA SOLIDARITE ENVERS MES PAYSANS EN AMAP ?

LA SOLIDARITÉ PASSE PAR UNE RELATION DE CONFIANCE ENTRE AMAPIEN·NE ET PAYSAN·NE. LA CHARTE DES AMAP PRÉCISE QU'IL EST IMPORTANT DE CRÉER « UNE RELATION DE QUALITÉ (...) DANS UN CADRE CONVIVIAL FAVORISANT LE DIALOGUE, LE LIEN SOCIAL, LA CONFIANCE ET LA CORESPONSABILITÉ. »

IL Y A TROIS FORMES D'ENGAGEMENT DANS LAQUELLE PEUT S'EXPRIMER LA SOLIDARITE :
LE CONTRAT, LES EVENEMENTS DE SOUTIEN, ET LE SOUTIEN FINANCIER.

LA SOLIDARITE PAR LE CONTRAT

- **Le contrat est le pilier de la relation entre amapien·ne et paysan·ne.** Il est solidaire à plusieurs niveaux : l'engagement sur la durée, le prépaiement des parts de production, le partage des risques et des aléas.
- **Le prix en AMAP est juste, équitable et rémunérateur pour le·a paysan·ne.** Il doit être révisé régulièrement pour prendre en compte l'évolution des charges de la ferme.

En cas de difficultés sur la ferme, il est possible :

- **de proposer un contrat avec des tarifs différenciés** : un tarif "solidaire" permet aux amapien·nes de soutenir un peu plus les paysan·nes (par exemple en proposant 1€ de plus par panier).
- **d'abandonner les paniers** (pas de report ou de remboursement)
- **de reporter la livraison** (attention, ce ne doit pas être pénalisant pour la ferme !)
- **d'accepter de compenser le contenu du panier par d'autres produits de la ferme.**

ORGANISER UN EVENEMENT DE SOUTIEN

- **Visites de fermes et ateliers pédagogiques** : ce sont des moments de soutien non négligeables, permettent de tisser des liens forts entre les membres.
- **Un évènement dans l'espace public pour faire connaître les producteurs** : comme un marché paysan par exemple, où les paysan·nes en AMAP sont invités à promouvoir leurs activités en vendant les produits issus de leurs exploitations.
- **Concert, bal, atelier** ou tout autre évènement de solidarité organisé par les amapien·nes pour promouvoir les valeurs des AMAP et éventuellement pour récolter des fonds.

LE SOUTIEN FINANCIER

- **Créez une autre association spécifique pour soutenir les paysan·nes** en mettant en commun des fonds pour soutenir des projets via des dons ou un prêt à taux zéro.
- **Faire une campagne de don via une plateforme de financement participatif (« crowdfunding »)** : la ferme sera bénéficiaire direct de la campagne
- **Le don matériel ou immatériel en nom propre** (le don ne doit pas passer par l'AMAP).

Pour respecter le cadre éthique et juridique du mouvement des AMAP, elles ne doivent pas financer directement les paysans.

ATTENTION : Chaque situation de nos paysans est unique, tout peut changer suivant les statuts de la société (si GAEC, EI, EARL....), le mieux est de se rapprocher des associations tel que l'AFOCG ou Solidarité Paysan pour ne pas les mettre plus en difficulté fiscalement.